



Réunion relative aux mesures catégorielles 2025 Déclaration CFDT 10 juin 2025

Madame la Directrice,

Mesdames et messieurs,

La CFDT a répondu positivement à la réunion de concertation sur les mesures catégorielles de 2025. Son déplacement au sein de l'hôtel de Roquelaure plutôt qu'à la Défense laissait présager l'annonce de mesures d'importance pour les personnels ... mais ce ne fut qu'un rêve éphémère qui a laissé place à une grande amertume.

En effet, sur la forme, notre organisation pensait que l'administration allait présenter une note d'orientation et de cadrage sur ces mesures pour 2025, expliquant les choix opérés en terme de GRH, mais cela n'a pas été le cas.

Nous avons reçu des fiches qui concernent certains corps ministériels.

La CFDT note avec satisfaction la poursuite des mesures en faveur des personnels d'exploitation du grade de chef d'équipe et le repyramidage en catégorie B.

Concernant les autres mesures, la CFDT les note positivement, mais on ne peut que relever leur impact limité.

En réalité, la fiche qui présente le bilan des mesures antérieures de 2023 et de 2024 semble signifier que les efforts de l'administration sont jugés importants par elle et que l'année 2025 sera une année quasi blanche.

Pour la CFDT, cette situation n'est pas acceptable et nous la dénonçons. Le gel du point indiciaire, l'insuffisance chronique du nombre de postes de promotion pour la plupart des corps et la fin de la GIPA conduisent à une paupérisation de plus en plus forte d'agents.

Dans le contexte imposé de réduction des moyens que nous condamnons, la CFDT revendique que les mesures catégorielles soient affectées en priorité aux personnels les moins bien rémunérés.

Nous vous remercions de votre attention.